

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre, à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gérard LOISEAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/22

Présents : Gérard LOISEAUX, Yoan BOUCHER, Philippe DHENIN, Sébastien DUJARDIN, Antoine FERRIER, Yannick GOULIN, Christophe LEFEVRE, Séverine NOTTA, Mélanie ROZE

Procuration : Néant

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mélanie ROZE

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 juin 2022

1) Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL-XDEMAT

Par délibération du **30 mars 2012** notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 20 avril 2022, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 955 au 31 décembre 2021),
- un chiffre d'affaires de 1 303 282 €, en diminution par rapport à 2020 eu égard le retour à un nombre plus classique de certificats électroniques vendus en 2021, en comparaison à la vente sans précédent de 2020 de plus de 2 500 certificats (au lieu de 600 à 900 en moyenne) suite aux élections municipales,
- et un résultat de 285 370 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 747 374 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

2) Bail de location de parcelles communales à la SCEA de Lavergny

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SCEA Des Beaux Jours a décidé de cesser la location des parcelles communales au 31/12/2022 au profit de la SCEA de Lavergny

Le bail concernait l'exploitation des parcelles suivantes :

- sur le terroir d'Eppes au lieu-dit « Les Prés du Chemin de Festieux », section ZO n° 39-40-41 pour une contenance de 2ha 17a 30ca
 - sur le terroir de Veslud au lieu-dit « La Prée », section B n° 336 d'une contenance de 15ha 00a 78ca
- Soit un total de 17ha 18a 08 ca.

Il est proposé d'établir un nouveau bail à la SCEA Des Beaux Jours, représenté par Simon BOURNONVILLE, Ferme de Lavergny 02840 PARFONDRU, pour une location de 113.90 € l'hectare (index fermage de 2022 à 110.26) plus les charges afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'établir un bail au nom de la SCEA de LAVERGNY, Ferme de Lavergny 02840 PARFONDRU, représentée par Simon BOURNONVILLE, à compter du 01 janvier 2023 pour une période de neuf années. Le montant du fermage sera actualisé chaque année suivant la variation de l'indice des fermages. Le preneur s'engage à régler pour le 15 décembre de chaque année les fermages de ce bail.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

3) Nomination d'un correspondant incendie et secours

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, désigne Christophe LEFEVRE correspondant incendie et secours pour la commune de VESLUD.

4) Questions diverses

Location d'un logement communal au 2 rue du Presbytère

Suite au départ de la locataire précédente le 31 juillet, le logement a été attribué à Mr TISON Grégory depuis le 05 septembre.

Transfert de la compétence du « financement du contingent incendie et secours » à la Communauté d'agglomération

La participation financière au SDIS sera acquittée par la CAPL à partir du 01/01/23. Le montant pour 2021 était de 6532 €.

Notre attribution de compensation sera diminuée du même montant. Par contre, la commune ne subira plus les hausses futures de la participation et la CAPL pourra maintenir ses dotations de l'Etat vu la reprise de cette compétence.

Aménagement de la rue des Marbeaux

L'entreprise GOREZ a effectué les travaux d'aménagement du parking et également les travaux de raccordement au fossé situé le long de la RD 255.

Le curage du fossé a été réalisé par la Voirie Départementale.

Travaux de mise en conformité électrique et alarme de la salle des fêtes

Un contrôle des installations électriques et de l'alarme incendie a été effectué le 20 septembre. Du matériel défectueux est à remplacer pour un coût de 1020 € TTC.

Vu une modification de classement des salles mises à disposition du public, Mr le Maire indique qu'une demande a été faite auprès du SDIS pour un changement de 4^{ème} catégorie vers la 5^{ème} catégorie en L. Ce qui entrainera la suppression des visites de la commission de sécurité tous les 5 ans.

Au préalable, un dernier contrôle de la commission de sécurité est obligatoire.

Achat d'un miroir d'agglomération et de deux bancs

Miroir à poser au carrefour de la salle des fêtes pour sécuriser les véhicules en provenance de la rue des Berceaux.

Acquisition de deux bancs en matériau recyclé à poser dans les rues Galiègue et du Pressoir.

Montant du devis : environ 900 € ht.

Prochaines manifestations

- Opération brioches
- Fête d'Halloween le lundi 31 octobre à 16h
- Commémoration de l'Armistice le vendredi 11 novembre à 10h15
- Beaujolais Nouveau le vendredi 18 novembre à 19h
- Arbre de Noël les 10 et 11 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

La secrétaire,

Mélanie ROZE



Le Maire,

Gérard LOISEAUX

